

Ecole Primaire
MARIE & PIERRE CURIE
15 Av J-P. Sabatier
31270 Frouzins
Tél: 05/34/51/25/44.
ce.0312409a@ac-toulouse.fr



INSCRIPTIONS rentrée 2024



Après le passage en Mairie pour l'inscription, l'admission définitive se fait à l'école. Merci de prendre rendez-vous en appelant au **05 34 51 25 44 (n'hésitez pas à laisser un msg sur le répondeur avec vos coordonnées) ou en utilisant l'adresse mail de l'école : ce.0312409a@ac-toulouse.fr. Les rendez-vous démarreront en avril 2024.**

➤ **Si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école, vous devrez apporter**

- le livret de famille (*éventuellement une copie du livret scolaire ou de réussites*)
- le carnet de santé ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires (D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sauf contre-indication médicale).
- le certificat de radiation de l'école fréquentée auparavant.
- la lettre de la Mairie affectant l'enfant sur l'école Pierre & Marie Curie.

➤ **Si votre enfant rentre à l'école pour la première fois, vous devrez apporter**

- le livret de famille (*enfants nés en 2018*)
- la lettre de la Mairie affectant l'enfant sur l'école Pierre & Marie Curie
- le carnet de santé ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires. La loi 2017-1836 du 30 décembre 2017 a modifié l'obligation vaccinale comme suit :

Enfants nés avant le 01/01/2018 : 3 vaccins sont obligatoires, contre la Diphtérie, le Tétanos et la Polio (injections à 2 mois, 4 mois et rappel à 11 mois)

Enfants nés après le 01/01/2018 : 11 vaccins sont obligatoires, contre la Diphtérie, le Tétanos, la Polio, la Coqueluche, le Pneumocoque, l'Hemophilus influenzae, le Méningocoque C, l'Hépatite virale B, la Rougeole, l'Oreillon et la Rubéole (injections à 2 mois, 4 mois et rappel à 11 mois).

Si les vaccinations obligatoires ne sont pas faites, le directeur vous fera une demande écrite pour les mettre à jour dans un délai de trois mois et procédera à l'admission dans l'attente d'une régularisation.

➔ **En cas de séparation**, joignez impérativement un courrier de l'autre parent donnant son accord si domicilié dans une autre commune et/ou une copie du jugement le plus récent (décision juge aux affaires familiales).

➔ **Le contexte de la situation sanitaire** ne permettant pas d'accueillir et visiter l'école comme auparavant, les inscriptions se feront par rendez-vous individuels et une courte visite selon les horaires.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le padlet « entrée en PS » mis en place lors de la rentrée précédente. Les documents y seront mis à jour d'ici juillet prochain.

Entrée en Petite Section de maternelle

<https://padlet.com/mpcuriefrouzins/Bookmarks>

Ecole M&P Curie

<https://padlet.com/ce0312409a/ixyv3vaswsgq>

Blog de l'école Primaire Marie et Pierre Curie

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blogs31/pri-marie-et-pierre-curie-frouzins/>